

<https://enseignants.se-unsa.org/Voie-pro-et-maintenant-la-certification>



Réforme de la voie pro : et maintenant la certification !

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mardi 2 avril 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère consulte les organisations syndicales sur des pistes d'évolution des certifications dans la voie professionnelle. De nouveaux textes réglementaires seraient publiés avant la fin de cette année scolaire pour le CAP et avant décembre pour le bac pro.

Le ministère propose de donner un cadrage plus clair au CCF, de rééquilibrer épreuves en CCF et épreuves ponctuelles en CAP comme en bac pro et de délivrer un nouveau diplôme intermédiaire en fin de première suite à des épreuves partielles.

Le recadrage du CCF, pour qu'il ne soit ni une évaluation de toutes les compétences au fil de l'eau, ni une épreuve ponctuelle en cours d'année, prendrait effet à la rentrée 2020 et serait accompagné de formations.

Le schéma global des examens serait le suivant :

- des épreuves professionnelles majoritairement en CCF,
- des épreuves d'enseignement général en ponctuel et en CCF,
- l'évaluation du chef d'oeuvre incluant une présentation orale serait intégrée à une des épreuves professionnelles.

La principale nouveauté serait la transformation du diplôme intermédiaire en épreuves partielles du bac pro en fin de première.

Elles verraient le jour dès 2021 pour la session 2022 du bac pro.

Le schéma propose que ces épreuves partielles aient lieu en Français-HGEMC et maths pour les enseignements généraux auxquelles s'ajouterait une épreuve professionnelle partielle.

Le diplôme intermédiaire serait alors un certificat d'études professionnelles, première partie du bac pro.

Il n'y aurait plus de référence au BEP ou au CAP en tant que diplôme intermédiaire.

Cette proposition permettrait de réduire de près d'un tiers le poids de la certification tout en jalonnant le parcours des élèves.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa est plutôt favorable aux grandes lignes du projet qui reprend les principales conclusions d'un travail mené en amont avec les organisations syndicales. Il a soulevé cependant des interrogations. Quelles différences entre le CCF recadré et les épreuves ponctuelles ? Qu'entend-on par épreuves ponctuelles ? Des épreuves terminales avec sujets nationaux ou des épreuves communes avec sujets académiques ou sujets communs dans un établissement ? Développera-t-on des banques de sujets pour tous les enseignements ? La définition des termes doit être précisée de manière à sortir des ambiguïtés. Par ailleurs, nous avons exprimé nos inquiétudes quant à l'introduction d'épreuves ponctuelles au CAP alors que celui-ci est un premier diplôme accessible aux publics les plus fragiles.